

Afin de procéder à l'ouverture de votre dossier auprès du Service des ressources humaines, voici la liste des documents à remplir et des copies à fournir :

Renseignements personnels :

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Certificat de naissance (copie)
- Preuve de citoyenneté canadienne (s'il y a lieu)
- Spécimen chèque pour accompagner la fiche de données individuelles

Dossier académique :

- Diplômes de toutes les études complétées (copie)
 - Relevés de notes de toutes les études complétées et en cours (copie officielle)
 - Attestations d'expérience des employeurs précédents
 - Qualification légale d'enseigner (brevet ou autorisation provisoire)
 - Attestation de réussite du test de français (SEL, TECFÉE)
 - Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec
- } Si applicable

Formulaires à remplir (aux pages suivantes de ce document) :

- Accès à l'égalité en emploi
- Autorisation de demande de renseignements (références)
- Déclaration relative à la vérification des antécédents judiciaires accompagnée de copies de 2 pièces d'identité avec photo dont l'une qui indique votre adresse actuelle (sont acceptés : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, facture avec preuve de résidence, par exemple facture d'une compagnie de télécommunication, facture de taxes municipales ou scolaires)
- Fiche de données individuelles

Ces documents devront être envoyés par courriel, en un seul envoi. Vous pouvez également venir porter votre dossier complet en personne, à la réception du CSSCV à l'adresse indiquée ci-dessous. Veuillez noter que vous devrez fournir les copies de vos documents et qu'aucune photocopie ne sera effectuée au CSSCV.

Votre dossier complet devra être envoyé à :

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
582 rue Maclaren Est
Gatineau, Québec, J8L 2W2
Télécopieur : (819) 986-9283
affichage@csscv.gouv.qc.ca



Section réservée au SRH

DATE DE CRÉATION / MODIFICATION	MATRICULE

FICHE DE DONNÉES INDIVIDUELLES

NOM DE FAMILLE À LA NAISSANCE	PRÉNOM

ADRESSE

NUMÉRO, RUE, APPARTEMENT, CASE POSTALE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE (DOMICILE)	TÉLÉPHONE (CELLULAIRE)	TÉLÉPHONE (AUTRE)

COURRIEL

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	SEXE	DATE DE NAISSANCE
	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	A A A A - M M - J J

LANGUE MATERNELLE FRANÇAIS ANGLAIS AUTRE

SPÉCIMEN DE CHÈQUE

VEUILLEZ JOINDRE VOTRE SPÉCIMEN DE CHÈQUE ICI.

ÊTES-VOUS RETRAITÉ(E) DES SECTEURS PUBLIC OU PARAPUBLIC ? OUI NON

SI OUI, À QUEL FONDS DE PENSION AVEZ-VOUS COTISÉ ? RRPE RREGOP

SI VOUS AVEZ COCHÉ OUI, VEUILLEZ FOURNIR UNE PREUVE ATTESTANT QUE VOUS RECEVEZ DES PRESTATIONS DE RETRAITE QUÉBEC.

JE CONFIRME QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT EXACTS.

SIGNATURE	DATE



QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION - ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*

CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI

La *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001 et vise à favoriser une représentation équitable des groupes qui sont fréquemment victimes de discrimination en emploi. Elle oblige des organismes publics à procéder à l'analyse de leurs effectifs afin que soit déterminé, pour chaque emploi, le nombre de personnes faisant partie de chacun des groupes désignés dans le présent questionnaire, soit les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et, depuis le 17 décembre 2005, les personnes handicapées.

Le questionnaire a pour objet d'identifier les personnes membres de ces groupes afin de pouvoir ensuite vérifier si elles sont en proportions suffisantes dans les différents emplois du centre de services scolaire.

Les renseignements recueillis lors de cette identification ne serviront qu'aux fins de l'application de la Loi, seront strictement confidentiels et ne seront connus que des personnes responsables de l'application du programme d'accès à l'égalité en emploi.

Ces renseignements permettront notamment de mettre en œuvre des mesures d'accès à l'égalité, de mesurer les progrès réalisés et de rendre compte des résultats de la représentation des membres des groupes visés dans notre centre de services scolaire à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Les femmes et les personnes handicapées peuvent faire partie de plus d'un groupe visé. Par ailleurs, les définitions pour les Autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'une personne ne peut s'identifier qu'à un seul de ces trois groupes.

Enfin, les personnes qui ne font partie d'aucun de ces groupes doivent néanmoins le signifier en répondant simplement « **NON** » à la question se rapportant à chaque groupe.

Pour toutes questions ou commentaires, nous vous invitons à communiquer avec **Madame Annick Lepage** au Service des ressources humaines au **819 986-8511, poste 5219**.

**Veillez remplir dûment ce document et le faire parvenir au
Service des ressources humaines afin que votre dossier soit complet.**

QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION - ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI
dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*

CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI

IDENTIFICATION	MINORITÉS VISIBLES	MINORITÉS ETHNIQUES	PERSONNES HANDICAPÉES
<p>Date :</p> <p>_____</p> <p>Nom :</p> <p>_____</p> <p>Date de naissance :</p> <p>_____</p> <p>Adresse électronique :</p> <p>_____</p>	<p>Les membres des minorités visibles sont des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche.</p> <p>À titre indicatif, voici quelques exemples de personnes qui sont considérées comme faisant partie d'une minorité visible au sens de la Loi (<i>veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive</i>):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Noirs (Africains, Haïtiens, Jamaïcains, etc.); - personnes originaires de l'Asie du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde, etc.); - Chinois (Hong Kong, Chine, Mongolie, etc.); - Coréens; - Japonais; - personnes originaires de l'Asie du Sud-Est (Vietnamiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Laotiens, etc.); - Philippins; - autres personnes originaires des îles du Pacifique; - personnes originaires d'Asie occidentale et Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs, etc.); - Latino-américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques, etc.). 	<p>Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les Autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.</p> <p>Pour les fins du présent questionnaire, la langue maternelle est celle que vous avez apprise en premier dans votre enfance et que vous devez encore comprendre pour faire partie d'une minorité ethnique. De plus, cette langue ne doit pas être le français ni l'anglais.</p> <p>À titre indicatif, voici quelques exemples de personnes pouvant être considérées comme faisant partie d'une minorité ethnique au sens de la Loi (<i>veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive</i>):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allemands - Bulgares - Espagnols - Grecs - Hongrois - Italiens - Polonais - Portugais - Roumains - Russes - Ukrainiens 	<p>La <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1)</i> définit une « personne handicapée » comme suit :</p> <p>« ...toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »</p> <p>Plus explicitement, une personne handicapée est une personne ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une déficience (soit une perte, une malformation ou une insuffisance d'un organe ou d'une structure, de naissance ou acquise au cours de la vie); • entraînant une incapacité (soit une réduction de la capacité à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique d'une façon ou dans des limites considérées comme normales); • significative (dont le degré de sévérité et de gravité rend impossible la restauration à un niveau normal des capacités de la personne par l'utilisation d'une prothèse telle que des lunettes, des lentilles cornéennes ou d'une prothèse auditive ou encore d'une orthèse telle que des semelles ou des chaussures orthopédiques); • et persistante (dont on ne peut prévoir la disparition); • et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.
<p align="center">AUTOCHTONES</p>			
<p>Pour les fins de l'application de la Loi, les Autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada.</p> <p>Faites-vous partie des peuples autochtones du Canada ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Faites-vous partie d'une minorité visible ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Faites-vous partie d'une minorité ethnique ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>À titre indicatif, voici quelques exemples de situations problématiques que les personnes qui ont des incapacités significatives et persistantes sont susceptibles de vivre dans le contexte d'un emploi (<i>veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive et qu'il ne s'agit pas de définitions légales</i>):</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficulté à se servir de leurs mains ou de leurs bras, par exemple, pour saisir ou utiliser une agrafeuse ou pour travailler au clavier; - difficulté à se déplacer d'un local à un autre, à monter ou à descendre les escaliers, etc.; - incapacité ou difficulté à voir, à l'exception du port de lunettes ou de lentilles cornéennes; - incapacité ou difficulté à entendre; - incapacité à parler ou difficulté à parler et à se faire comprendre; - difficulté à conduire un véhicule non adapté; - difficulté à fonctionner sur le plan mental ou intellectuel. <p>Compte tenu de ce qui précède, êtes-vous une personne handicapée ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>

À REMPLIR PAR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT

J'autorise le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées ou ses mandataires à communiquer avec trois références professionnelles et j'autorise le CSSCV à étudier les renseignements relatifs à ma candidature.

Ce consentement est valide pour la durée nécessaire à l'étude de ma candidature et, si je suis embauché(e), pour les 12 mois suivant mon embauche.

J'affirme que les renseignements que je fournis sont véridiques.

J'affirme que les trois répondants mentionnés ci-dessous ont été informés qu'un membre du service des ressources humaines du CSSCV les contacterait pour procéder à une vérification préalable à l'embauche.

Nom : _____

Courriel : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Téléphone : _____

Date : _____

RÉFÉRENCES : Veuillez inscrire trois noms de vos supérieurs susceptibles de nous donner des références (de préférence, employeur actuel et le précédent).

Nom : _____ Téléphone et # poste: _____

Lieu de travail : _____ Téléphone (autre): _____

Titre : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Téléphone et # poste: _____

Lieu de travail : _____ Téléphone (autre): _____

Titre : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Téléphone et # poste : _____

Lieu de travail : _____ Téléphone (autre): _____

Titre : _____

Courriel : _____

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

À REMPLIR PAR L'ÉCOLE OU LE CENTRE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE :				
CATÉGORIE DE PERSONNEL :	<input type="checkbox"/> Cadre	<input type="checkbox"/> Professionnel	<input type="checkbox"/> Enseignant	<input type="checkbox"/> Soutien
	<input type="checkbox"/> Bénévole	<input type="checkbox"/> Stagiaire	<input type="checkbox"/> Scolago / Atlas	<input type="checkbox"/> Dotation

NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)

PRÉNOM (1) PRÉNOM (2)

DATE DE NAISSANCE SEXE NO DE TÉLÉPHONE
 Masculin Féminin Non genré

ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

ADRESSE PRÉCÉDENTE (n°, rue, app.) (si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de cinq ans)

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

Important

Vous devez présenter 2 pièces d'identité valides avec photo parmi les suivantes, dont une sur laquelle est indiquée votre adresse actuelle (voir le verso de votre permis de conduire) :

- Permis de conduire*
- Passeport
- Carte d'assurance maladie du Québec
- Carte étudiante avec photo
- Carte citoyenneté canadienne
- Carte d'identité des Forces canadiennes
- Carte de résident permanent
- Certificat du statut autochtone

Réservé à l'école

J'atteste avoir confirmé l'identité.

Initiales _____

* Si la personne n'a pas de permis de conduire, elle devra fournir une preuve d'adresse : bail, facture de téléphone / électricité / gaz / avis de taxes ou tout autre document officiel d'un palier gouvernemental.

Réservé au Service des ressources humaines

Signature

Date

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit :

- Que le présent formulaire de déclaration doit être transmis au centre de services scolaire;
- Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours à compter de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au centre de services scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que la personne titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours à compter de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au ministre de l'Éducation du Québec tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que le centre de services scolaire doit informer le ministre de l'Éducation du Québec de chacun des cas où il conclut à l'existence d'un lien entre les antécédents judiciaires d'une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner et les fonctions qui lui sont confiées ou qui sont susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire;
- Que le centre de services scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration;
- Que le centre de services scolaire doit s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès de ses élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux n'a pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées ou susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire.

La Charte des droits et libertés de la personne prévoit :

- Que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

Cocher les cases appropriées et remplir, le cas échéant, chacune des sections. Si vous manquez d'espace pour écrire les renseignements demandés, poursuivez sur une feuille distincte qui sera jointe au formulaire en inscrivant votre nom sur chacune d'elle.

SECTION 2 DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

ou

J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

ou

J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 3 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.

ou

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.

ou

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 4 ORDONNANCES JUDICIAIRES

Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.

ou

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE

AVIS

- Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé, absence de confirmation de l'identité ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute **fausse déclaration** peut entraîner le rejet de la candidature, l'annulation du contrat de travail / de service et un bris de confiance.
- Tous les **antécédents judiciaires** doivent être déclarés. Toutefois, seuls les **antécédents judiciaires** qui, de l'avis du centre de services scolaire, ont un lien avec les fonctions seront considérés.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et je m'engage à déclarer tout changement relatif à mes antécédents judiciaires.

Signature (à la main seulement)

Date (à la main seulement)

* Si la personne est d'âge mineur, une signature du parent ou du tuteur est requise.